DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRETE

POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DE RICHARDVILLE ET RUE DU PETIT SAINT-DIE DURANT DES TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : À compter du lundi 17 décembre 2018 à 7 heures, et jusqu'à la fin des travaux sur le réseau d'eau potable,

- **la circulation sera mise à sens alternés, réglée par feux tricolores au niveau du carrefour rue du Petit Saint-Dié / rue de Richardville.**

Article 2 : La signalisation temporaire et les feux seront mis en place par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 6 décembre 2018

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES (88)

David VALENCE